

CONSEIL DE FACULTE DU 17 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU

Conseillers présents :

François Cottin, Michel-Ange Amorim, Pia Hénaff-Pineau, Jean-François Allirand, Thomas Deroche, Julie Etchevery, Agnès Olivier, Norine Coussot, Patricia Durand, Gaëlle Giraudier

Conseillers représentés :

Michel Desbordes, Christine Le Scanff, Dominique Charrier, Dominique Bournat

Administration :

Nathalie Jacob-Righini, Christel Gutmann

1/ compte rendu de la séance du 14 septembre 2021 (Annexe 1)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2/ Fermeture CEU - Information (Annexe 2)

François Cottin explique, comme exposé lors du Conseil d'Enseignement du 11 octobre dernier, qu'un certain nombre de facteurs, depuis plusieurs années, amène à s'interroger sur l'avenir du Centre Equestre Universitaire au sein de la Faculté des Science du Sport.

Il s'agit principalement d'un contexte financier difficile, même si d'autres raisons peuvent justifier aujourd'hui la fermeture du CEU.

Il rappelle que l'objectif de l'Université Paris-Saclay est avant tout de garder la main sur le budget, de ne pas être déficitaire et de voter un budget proche de l'équilibre.

Concernant la F2S, le contexte financier n'est pas favorable avec un coût de fonctionnement de la plaine des sports de 400 000 euros par an (sans la piscine). La location des équipements sportifs représente 100 000 € récurrents par an.

Le CEU coute globalement 50 000 euros par an auxquels, s'ajoutent des problèmes de vétusté. Une remise au goût du jour mais surtout aux normes, représenterait 1 million d'euros.

La demande sur le Contrat Plan Etat Région n'a pas été accordée.

Au niveau de la recherche, le recrutement du MCF en 2019 a été infructueux. Le projet ANR, notamment pour le sport de haut niveau suite à un appel d'offre en vue des jeux olympiques et paralympiques de 2024, a été rejeté. Agnès Olivier, la spécialiste sur les sujets de recherche en équitation, s'est vu proposer un poste à Saumur et a quitté la F2S.

Au niveau pédagogique, la F2S, qui propose une option équitation, a, déjà sans celle-ci, une attractivité largement suffisante notamment au niveau des licences.

Le sujet du CEU est discuté tous les ans en dialogue de gestion avec la Présidence. Le déficit est couvert chaque année par le biais de la dotation de l'Université.

La F2S a 600 000€ de déficit au budget qui ont pu être justifiés par une augmentation des effectifs depuis 2016-2017. En parallèle, la composante a su démontrer qu'elle maîtrisait son offre de formation.

Par ailleurs, il a été annoncé que les budgets de chaque composante de l'Université Paris-Saclay, devront respecter une baisse cette année par rapport à l'année dernière, l'objectif étant, dans un contexte difficile, de sauvegarder les emplois.

Agnès Olivier rappelle qu'elle s'est manifestée il y a quelques mois pour porter le projet du Centre Equestre Universitaire mais que les moyens ne lui ont pas été donnés.

Pour le financement des rénovations, elle est surprise que la Direction n'ait pas demandé des fonds « éperons » (fonds alloués à la restructuration des structures équestres).

D'autres projets de recherche se profilent ou sont en cours avec l'équipe du CIAMS. Cette activité de recherche autour de l'équitation qui s'appuyait sur le CEU va être appauvrie en terme d'arguments pour financer les études.

Agnès O. est consciente qu'il manque aujourd'hui une personne avec les compétences pour faire vivre le CEU mais il y a eu un problème de gestion et une mauvaise anticipation.

D'un point de vue environnement sportif, l'équitation est la 3^{ème} fédération en terme de licenciés.

La filière équine finance la recherche. C'est la seule discipline sportive en France avec un pôle de compétitivité qui permet d'alimenter l'employabilité des étudiants. C'est une discipline en lien avec l'écologie dans laquelle les femmes sont très représentées, ce qui pourrait être un faire-valoir intéressant pour l'Université Paris-Saclay.

L'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) recherche des personnes qualifiées pour gérer des structures. Il est important que les filières STAPS puissent former des personnes compétentes dans les différentes filières sachant que l'équitation est un bassin de recrutement que ce soit en ergonomie, en ingénierie, en management du sport et en recherche pour l'entraînement sportif.

Elle est déçue, également pour les étudiants STAPS d'Orsay, de voir cette structure fermer.

Michel-Ange Amorim considère que si la recherche au Centre Equestre Universitaire avait pu se développer, cela se serait fait durant ces dernières années. Cette idée a essayé d'être sauvée en mettant au concours un poste de MCF, il y a deux ans. La Fédération Equitation n'a pas soutenu le projet ANR. L'enthousiasme au niveau du laboratoire du CIAMS n'y est pas. Les problèmes financiers obligent à faire des choix à contre cœur. D'un point de vue de la recherche, il ne voit pas de raison à poursuivre en ce sens.

Pia Henaff-Pineau rappelle que le CEU fait partie de l'histoire de l'Université. Il s'agit d'un patrimoine qui doit être conservé. Elle s'interroge sur la question financière et demande que soient transmis aux conseillers des éléments sur les audits qui ont été faits de façon à être éclairés sur ces points.

Elle demande également quelle instance a pris la décision de fermer le CEU.

Elle attire l'attention sur le fait qu'il ne faut pas mélanger les questions de gestion du CEU avec son utilité et son ancrage autour des formations et de la recherche ainsi que son intérêt en terme d'attractivité de l'Université Paris-Saclay.

François C. précise que le vice-président Patrimoine ne soutient pas le CEU et pousse à la fermeture.

Nathalie Jacob-Righini explique que la décision a été prise lors du dernier dialogue de gestion.

Thomas Deroche insiste sur le fait que le service du patrimoine est compétent sur ce sujet. C'est lui qui a engendré l'ensemble des démarches (notamment l'audit) et qui a fait une estimation des coûts des travaux. C'est lui qui l'a positionné à la demande de la direction de la F2S dans les Contrat de Plan État-Région qui ont été votés au Conseil d'Administration de l'Université. Les arbitrages au CPER se font au niveau de la Direction du Patrimoine qui est décisionnaire. Plusieurs projets sont mis en concurrence entre composantes mais également en interne avec particulièrement la rénovation finale de Renovalou pour la F2S.

Dans les dialogues politiques depuis 3 ans, il a toujours été répété les besoins de la composante en terme de recherche et d'enseignement. La F2S est très peu utilisatrice du CEU (15% des plannings hebdomadaires). Le SUAPS n'a pas le projet de développer des activités au CEU et la direction d'AgroParis Tech ne place pas le CEU dans ses priorités.

Jean-François Allirand confirme que le SUAPS a beaucoup participé financièrement pour l'activité équitation. A un certain moment, le SUAPS a décidé de se désolidariser financièrement du CEU et de ne plus prendre en charge les cavaliers.

Pia HP souhaite que le bureau de direction demande au service du patrimoine d'expliquer avec des éléments factuels pourquoi ils ne peuvent pas financer les rénovations et que soient transmis aux membres du Conseil de faculté tous les documents pour éclairer cette décision.

2/ Parcoursup (Annexe 3)

Thomas D fait un rappel sur la réforme des études de santé sachant que la proposition finale est d'intégrer une Licence Accès Santé (LAS) STAPS dans notre offre de formation et donc dans les accès Parcoursup.

2 accès en Médecine Maïeutique Odontologie Pharmacie et Kiné (MMOPK) :

- Parcours Accès Santé Spécifique (PASS) = 60% des places
- Licence Accès Santé (LAS) = 40% des places

Depuis 2 ans, l'Université Paris-Saclay propose :

1. PASS + mineures disciplinaires (STAPS à Paris Nanterre, en distanciel)

= entrée en LAS2 STAPS à Paris Nanterre si reçu collé en PASS et moyenne > à 10/20 dans les mineures.

LAS2 = utilisation de la 2nde chance.

2. LAS STAPS à Nanterre = accueil de 30 étudiants qui suivent les cours normalement et doivent valider leur 60 ECTS mais doivent valider par ailleurs 30 ECTS de mineures santé (en 2020/21, 19 en 2021/22) pour avoir le droit de candidater au concours en MMOPK. Les mineures santé sont enseignées en distanciel. Leur évaluation est en contrôle terminal, à l'écrit et anonyme (QCM ou QCS)

En 2021-22, il y a eu une prise en considération des prérequis au niveau des STAPS avec notamment une décharge de l'anatomie dans la validation de la mineur Santé mais l'UE de Sciences humaines et Sociales a été conservée.

La validation de la mineure santé se fait en obtenant une moyenne d'au moins 10/20 aux UE que les étudiants doivent valider en fonction de leur mention de licence sans note inférieure à 7/20.

Des discussions avec l'université sont en cours afin de créer à partir de 2022/23 parmi les groupes de parcours organisés par l'Université Paris-Saclay, un groupe de formation STAPS

Avis en conseil Formation du 25/10/2021 :

- Fermeture de l'entrée équitation pour 2022/23 (ce qui ne supprime pas la spécialité équitation dans le portail STAPS)
- Ouverture d'une entrée en Licence Accès Santé / réforme des études de santé

Proposition de 4 entrées Parcoursup 2022/23

- Tronc Commun : 320 places (0 affectation kiné ? A discuter lors du vote du règlement)
- Kiné : 65 places (40 affectations kiné)
- LAS MMOPK : 20 places (dont 5 affectations Kiné en LAS2)
- LDD1 Staps-Science pour l'ingénieur : 25 places

La proposition est acceptée à l'unanimité

3/ Caractérisation Offre de Formation F2S (Annexe 3)

- En 2022/23 :	M1 SSEP : 0	M2 SSEP : 30
L1 : 405 (+3)	M1 ISMH : 25	M2 ISMH : 25
LDD1 : 25	M1 VHMA : 25	M2 VHMA : 30
Lpro: 50	M1 MS : 50	M2 PPSOS : 25
	M1 MEEF 1 : 60	M2 SLEM : 25
	M1 MEEF 2 : 60	M2 MEEF 1 FS : 10
		M2 MEEF 1 PR : 60
		M2 MEEF 2 FS : 15
		M2 MEEF 2 PR : 70 (-5)
		M2 MEEF 4 : 25

Pour rappel, la F2S contribue à 50% à la mention ES de Master à travers les M1 et M2 SSHP dont le référent est l'Université d'Evry

- Création d'une plateforme nationale pour les entrées en M1 (à l'image de Parcoursup pour le 1^{er} cycle)
- Ajustement des périodes de candidatures / Bourses IDEX
- Peu ou pas de modifications des Capacité d'Accueil

La proposition est acceptée à l'unanimité

4/ Référentiel charges Hélico (Annexe 4)

Thomas D présente le référentiel d'activités pédagogiques et administratives sur ressources propres de la Faculté des Sciences du Sport.

Quelques modifications à la marge notamment :

- Volonté d'établir une décharge sur le Master2 MEEF2 parcours rénové fixé à 50HETD
- Alignement des décharges pour les responsables de L2 à 25HETD
- Ajustements par rapport à l'augmentation des effectifs « OUI SI »
- Ajustements des décharges des enseignants référents sportifs de haut niveau et référent handicap par rapport à l'augmentation des effectifs

Les propositions de modification sont acceptées à l'unanimité

La séance est levée à 11h40